

À l'intention des journalistes et médias

En finir avec les abus : nouvelle loi pour les enfants dits de la Creuse

Entre 1962 et 1984, des milliers d'enfants réunionnais ont été arrachés à leur famille d'origine et à leur terre natale pour être envoyés en France hexagonale dans le cadre d'une politique de transfert orchestrée par l'État. Cette blessure historique a profondément marqué des générations entières.

Madame la députée Karine Lebon déposera une proposition de loi en présence de nombreux survivants réunionnais et du ministre d'État chargé des Outre-Mer Monsieur Manuel Valls, le mercredi 26 mars 2025 à l'Assemblée nationale à Paris. D'autres projets de loi sont actuellement en développement dans différents pays européens. En Suisse, une loi similaire a déjà permis à plus de 12 000 victimes d'obtenir des mesures de réparation telles que des excuses officielles et des contributions de solidarité.

Nous vous invitons au **point presse à Paris le 26 mars 2025** :

14h30 : Rassemblement et photo de groupe des survivants devant l'Assemblée nationale, place du président Edouard Herriot.

15h30-17h00 : Conférence de presse au 1er bureau (126 rue de l'Université), séance photos/interviews

En présence de :

- **Karine Lebon**, Députée à l'Assemblée nationale - 2ème circonscription de l'île de la Réunion, Délégation aux Outre-mer, Commission des affaires sociales, Délégation aux droits des femmes, France
- **Manuel Valls**, ministre d'État chargé des Outre-Mer (à confirmer)
- **Marie-Germaine Périgogne**, survivante et directrice de Justice Initiative France et Présidente de la FEDD (Fédération des Enfants Déracinés des DROM)
- **Guido Fluri**, Président de la fondation éponyme et de Justice Initiative
- **Elisabeth Rabesandratana**, Présidente de l'Association France Initiative Justice
- **Philippe Vitale**, Président de l'ex-commission nationale

Pour la première fois, les « ex-mineurs réunionnais dits de la Creuse » devraient obtenir une réelle réparation pour les abus dont ils ont été victimes. Grâce à ce texte, la France mettrait en œuvre les recommandations de la [Résolution 2533](#) du Conseil de l'Europe adoptée en janvier 2024. Les recommandations visent à garantir la mise en place de mesures de réparation pour les victimes d'abus.

Avec nos meilleures salutations

Merci de confirmer votre présence à l'adresse suivante : karine.lebon@assemblee-nationale.fr. Des informations supplémentaires vous seront envoyées avant l'événement.